

# COMPTE RENDU DU CTL DU 22 AVRIL 2013

*A l'ouverture de la séance la CGT a lu la déclaration jointe en page 4.*

Au sujet des retombées de l'affaire Cahuzac sur les relations avec les contribuables, le directeur a précisé qu'il ne devait pas y avoir de conséquences pour les agents et qu'il avait demandé aux chefs de services d'être très présents en cas de difficultés.

## Campagne IR

Un bilan de celle de 2012 a été communiqué. Il fait apparaître :

- que la réception physique se situe à un niveau très élevé (151 621 personnes reçues), sachant que la fréquentation est également en hausse lors de la sortie des avis d'imposition ;
- que tous les autres indicateurs de charge (chiffres partiels communiqués) sont à la hausse : +60% sur les mels arrivant sur les boîtes fonctionnelles des SIP, +50% de courriels traités via SCOUP (traitement par la direction des mels en provenance des centres impôts service).

Notre délégation a soulevé les points suivants :

- Date de campagne avancée au 18 avril : Les collègues auraient apprécié d'être prévenus plus tôt de cette modification afin de préparer la campagne dans de meilleures conditions.
- Nous avons dénoncé à nouveau la suppression de l'obligation de joindre les justificatifs à la déclaration : c'est un moyen de contrôle par les secteurs qui disparaît. Cela peut être considéré par certains contribuables comme une incitation à la fraude, d'autant qu'en pratique, beaucoup ne seront pas contrôlés. Cette prétendue mesure de « simplification », comme celle consistant à fusionner les avis IR et prélèvements sociaux, ne prépare-t-elle pas la retenue à la source ?
- Télédéclaration : en cas de choix du mot de passe sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) pour une connexion plus facile, les cases correspondant à la 2042 internet, la dématérialisation des avis IR, prélèvements sociaux, ISF et TH principale seront automatiquement cochées. Nous estimons que le choix doit être clairement laissé aux usagers, pour l'envoi des avis papier en particulier, faute de quoi cela va se traduire par des centaines de réceptions, mels et appels supplémentaires.

- Nous avons interrogé la direction sur les raisons pour lesquelles le dispositif SCOUP était assuré par un nombre réduit d'agents alors que la charge de travail augmentait sensiblement.

La direction a souhaité « protéger » particulièrement le service du contentieux des professionnels. Recontactée par nos soins, elle a admis que les équipes mobilisées puissent être dispensées du traitement des mels complexes et qu'en cas de volumétrie très importante, des renforts seraient dégagés.

- Fusion des avis impôt sur le revenu et prélèvements sociaux : dorénavant il n'y aura plus qu'un seul avis avec paiement au 16/09/2013, alors que les prélèvements sociaux devaient être payés en novembre. En outre, l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux feront l'objet d'une mensualisation commune. Cela peut générer des tensions à l'accueil quand il faudra expliquer aux contribuables ces mesures. Enfin, il est permis de s'interroger : n'est-ce pas un premier pas vers la fusion IR/CSG ? D'autant que depuis le début de l'année, les sous-rubriques dans DDR3 (logiciel de la comptabilité Etat) ont fusionné. Le démenti de la direction ne nous a pas convaincus.

Sur le plan général, la CGT a souligné la contradiction existante entre la forte augmentation des charges d'accueil et la baisse continue des effectifs. D'un côté le ministère et la DGFIP multiplient la publicité et les offres d'accès à nos services et de l'autre, ils réduisent de plus en plus les effectifs. De plus, les services gestionnaires (assiette et recouvrement, PCR) sont dégarnis pour assurer l'affichage à l'accueil au détriment de leurs propres missions. Cette situation devient intenable. La direction a reconnu que la contribution à l'accueil sera prise en compte.

## Grille d'analyse-risque pour les crédits Impôts recherche

Suite à une expérimentation nationale est mise en place une grille d'analyse-risque des demandes de crédit d'impôt recherche qui s'inspire du dispositif existant en matière de demandes de remboursement de crédits de TVA. L'objectif est que les SIE qui reçoivent toutes les demandes orientent vers les PCE pour une instruction approfondie les demandes « à risques », en pratique celles qui dépassent un seuil de cotation préétabli. Le protocole départemental de liaison SIE-PCE sera complété en conséquence.

La direction a indiqué que dans le département, en 2012, 670 demandes de crédit d'impôt recherche avaient été enregistrées pour un montant total de 120 millions d'euros.

Nous avons déjà dénoncé en son temps le système des crédits d'impôts à tout va aboutissant à verser à guichet ouvert des subsides aux entreprises.

La mise en place de la procédure d'analyse-risque traduit l'inquiétude qui s'empare des hautes sphères devant les montants en cause. Il est bien temps ! Mais ce ne sont

pas des contrôles ponctuels qui peuvent rétablir le bon emploi des deniers publics. C'est tout le dispositif législatif du crédit d'impôt recherche, véritable aubaine pour les entreprises, qui est à revoir.

La mise en place de la grille d'analyse-risque se traduira surtout par un surcroît de travail pour les SIE et pour les PCE qui n'avaient pas besoin de cela. L'administration devra en tenir compte dans l'appréciation des résultats des services.

## **Présentation du rapport annuel du CHS et du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)**

Désormais le rapport annuel et le plan de prévention de l'année du comité hygiène et sécurité (CHS) doivent être présentés au CTL.

La CGT est revenue sur le fait que le contexte marqué par les restrictions budgétaires en tous genres (suppressions d'emplois, économies sur tous les postes) aboutit à une dégradation générale des conditions de travail des personnels, des tensions croissantes avec les contribuables et une augmentation des risques psychosociaux. Nous avons rappelé que le médecin de prévention de son côté en relevait année après année les conséquences néfastes sur la santé des agents.

Nous avons insisté sur l'importance du suivi et du traitement des problèmes soulevés par les collègues que ce

soit par l'intermédiaire des registres hygiène et sécurité, du DUERP ou lors des visites organisées par le CHS sur les sites.

La CGT a également indiqué qu'elle est vigilante pour que les crédits CHS soient bien affectés à des dépenses incombant au CHS et non à des dépenses relevant de la dotation globale de fonctionnement de la DDFIP.

Les restrictions budgétaires aboutissent par exemple à ce qu'à Neuilly il n'y ait plus de crédits pour l'approvisionnement en papier essuie-main. La direction a assuré que les crédits avaient été débloqués. Cela confirme que les crédits alloués sont insuffisants compte tenu des prix retenus dans le marché national des fournitures sanitaires.

## **Questions diverses**

### **Situation à Neuilly :**

Lors de notre passage à Neuilly, les collègues nous ont fait part des problèmes rencontrés : manque général de personnel, à l'accueil un seul agent qui doit s'occuper en plus du courrier et du standard, difficultés pour nos collègues de la trésorerie à assumer leurs missions. La direction a répondu que la situation à Neuilly sous réserve d'un examen plus approfondi n'était pas parmi les plus difficiles du département et que des renforts ont été alloués à la trésorerie.

### **Toilettes du CAD :**

La délégation est ré-intervenue sur la situation des sanitaires aux niveaux R1 et R2 du CAD. Si les réparations incombent bien aux services de la Préfecture, il est inacceptable que les collègues ne puissent les utiliser que de façon intermittente depuis le mois d'octobre. A l'heure actuelle, il ne reste plus qu'un urinoir pour les 2 étages, les 3 autres sont bûchés et exhalent des odeurs pestilentielles d'eaux stagnantes. La direction a précisé qu'ils seraient démontés et bouchés définitivement, leur réfection s'avérant impossible. Au sujet des canalisations, la Préfecture oppose les coûts budgétaires qu'obligent les travaux. Certes, mais tout employeur a l'obligation de mettre à disposition de ses salariés les équipements sanitaires minimum.

La Direction renvoie aux obligations incombant à la Préfecture mais ne souhaite pas non plus hausser le ton compte tenu des bonnes relations qu'elle souhaite préserver avec le Préfet. Cette réponse ne peut nous satisfaire.

### **EDEN -RH :**

Nous avons demandé comment était déterminé le point de départ du délai de 15 jours ouvrant la possibilité du recours hiérarchique. Réponse de la direction : le chef de service va adresser prochainement à l'agent un courriel l'invitant à se rendre dans EDEN-RH pour attester qu'il a pris connaissance du compte rendu d'entretien visé par

l'autorité hiérarchique et de l'attribution ou non de réduction-majoration d'ancienneté. A partir de la date d'envoi de ce courriel du chef de service l'agent dispose d'un délai de 8 jours pour signer dans EDEN-RH et à compter de la date de cette signature il dispose ensuite d'un délai de 15 jours francs pour présenter un recours hiérarchique.

### **Nanterre Tivoli CFP :**

A l'occasion des opérations d'archivage des agents ont été amenés à transporter des charges lourdes jusqu'aux bennes. Notre délégation a protesté et demandé que ces opérations soient assurées exclusivement par du personnel spécialisé.

### **Fermeture de l'accueil une demi journée ou plus par semaine :**

Il apparaît que lors d'une réunion organisée par la direction consacrée à l'accueil la perspective de fermeture de l'accueil une demi journée voire une journée a été débattue et un vote a même été organisé, le résultat allant dans ce sens. La direction a confirmé : dans le cadre de la démarche stratégique cette question est débattue. Pour l'instant rien n'est décidé ni engagé dans le département.

Nous nous sommes étonnés qu'une consultation dans un cadre professionnel ait pu avoir lieu, sachant que la question des moyens avait d'emblée été écartée comme hors sujet. Après avoir lancé l'opération de communication « réception quotidienne » pour faire passer la fusion dans l'opinion, il apparaît aujourd'hui qu'après les coupes dans les effectifs les services ne peuvent plus assurer leurs missions que ce soit d'accueil ou de gestion. La direction débat maintenant de la fermeture qui n'est qu'un pis aller. Est-ce que cela fera baisser la fréquentation globale, particulièrement alors que la crise économique s'approfondit et donc la demande de la part du public ? N'y aura-t-il pas un effet report sur les périodes d'ouverture restantes avec le risque de tensions accrues

(attente plus longue, énervement...) ? Et pour les agents de l'accueil la période de fermeture s'accompagnera de sollicitations nouvelles pour venir en aide aux services du back-office. Loin d'un temps de « respiration », cela risque fort d'aboutir à de nouvelles charges de travail pour ces collègues.

**Secteur d'assiette Grande Arche du SIP de Suresnes :**

Nous avons une fois de plus souligné la situation très difficile de ce service : depuis plusieurs semaines, un seul agent C est présent pour tout le secteur alors que l'effectif est en principe d'un B et de 2 C ! A ce stade, alors que démarre la campagne IR, rien n'a été prévu par la direction pour remédier à cette situation. Nous avons demandé que ce service soit renforcé de toute urgence. La direction a une nouvelle fois répondu qu'elle allait examiner la situation. On espère que cette réflexion donnera plus de résultats concrets que les précédentes.

**CFE-CVAE (ex Taxe Professionnelle) taux erroné sur les communes de Nanterre, Rueil et Suresnes :**

Nous avons interrogé la direction au sujet des conséquences de l'erreur de taux intervenue sur les avis 2012 pour les communes mentionnées ci-dessus. La direction a confirmé que l'erreur commise sur le taux de la communauté d'agglomération entraînait la nécessité d'une part de dégrever les avis établis sur la commune de Nan-

terre et d'autre part d'effectuer des rôles supplémentaires pour Suresnes et Rueil. La direction a ajouté que les travaux étaient étalés en fonction de leur enjeu et que les services concernés avaient été renforcés par des EDRA. Il reste ainsi 1000 dégrèvements à effectuer sur 4000 pour Nanterre.

**CFP Gennevilliers :**

La direction a confirmé son intention d'installer le SIE et le SIP sur un seul étage au lieu de deux fin 2013, début 2014.

**Convoyeurs de fonds :**

Depuis le 1er janvier 2013, c'est la Brinks qui est chargée d'effectuer les dégagements de caisse pour la Direction. Or, il s'avère que de nombreux dysfonctionnements apparaissent. Des sites sont "oubliés" lors de tournées (ce qui pose un énorme problème pour les niveaux d'encaisse), des facturations incomplètes, une comptabilité qui laisse à désirer... bref un casse-tête permanent pour nos services en relation avec cette société. Une première réunion de cadrage a eu lieu, il y a quelques semaines, avec une mise au point par écrit de la Direction locale. Celle-ci semble, néanmoins, découvrir que les problèmes persistent. A noter, tout de même, qu'une seconde réunion est prévue dans les prochains jours.

**La délégation CGT**  
**Anne Giraudon, Philippe Geoffre, Philippe Kergoat, Luc Benoit (titulaires)**  
**Maximilien Faure (suppléant).**



## Bulletin d'adhésion

*Pour un syndicalisme de conquêtes sociales*

**SECTION :** .....

Actif  Stagiaire  Retraité

**Je souhaite m'abonner à :**

la Nouvelle Vie Ouvrière

**Facultatif**

> Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT  
 (secteur Cadres & Techniciens)

OUI  NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT

RESERVÉ À LA SECTION  
 Saisie **CoGiTiel** par la section  
 le : ..... / ..... / .....  
 Date de réception au bureau national le :  
 ..... / ..... / .....

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** .. / .. / ....

**Catégorie :**..... **Grade :** .....**Echelon :** .....

**Filière fiscale**  **Filière publique**

**Adresse administrative :**

.....  
 .....

**Adresse pour l'envoi de la presse :**

Adresse administrative :

Adresse personnelle (préciser) :

.....  
 .....

**Tél.:**.....

**Mel :**.....

**Date :** .. / .. / .... **Signature :**

## CTL du 22 avril Déclaration liminaire

Dès son annonce, la CGT Finances Publique n'a eu de cesse de condamner la démarche stratégique. Traduction concrète pour notre ministère de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), ce nouveau gadget poursuit les mêmes objectifs que la RGPP.

Pour ce faire, seule nouveauté subtile, il propose d'associer directement les agents au creusement de la tombe de leurs emplois, de leurs rémunérations et de leurs missions. C'est cela que la Direction Générale appelle le dialogue social et professionnel !

Pour notre organisation syndicale, il est hors de question de s'inscrire dans ces logiques liquidatrices d'accompagnement ! C'est pourquoi, nous refusons de participer à la démarche stratégique et appelons les agents à rentrer en résistance contre cette dernière.

Le récent scandale lié à l'affaire « CAHUZAC » témoigne de l'état de faiblesse d'une République complètement soumise à la TROÏKA et aux mercenaires des marchés financiers.

Au-delà des histoires de moralisation de la vie politique, le problème de fond réside dans les sacrifices demandés au monde du travail au moment même où plusieurs des mesures prises représentent un effet d'aubaine de 85 milliards d'euros en faveur des responsables de la crise.

Ainsi, le retour des déficits publics en dessous du seuil des 3% du PIB ne saurait tenir lieu d'argument pour justifier la cure d'austérité imposée aux fonctionnaires.

- ⇒ **A un moment où le gouvernement envisage, la refonte du titre 1 du statut général de la Fonction Publique avec notamment la disparition des catégories A, B et C ;**
- ⇒ **A un moment où est mis sur la table l'acte III de la décentralisation comportant en son sein notamment des projets de métropolisation, d'autonomie fiscale ;**
- ⇒ **A un moment où les incertitudes planent plus que jamais sur le devenir de notre administration à réseau déconcentré et que les attaques contre les droits et garanties des agents se succèdent les unes aux autres ;**

### **LA CGT FINANCES PUBLIQUES APPELLE A CONSTRUIRE LA CONTRE DEMARCHE STRATEGIQUE DANS TOUTE LA DGFIP**

Elle invite dans le cadre le plus large et le plus unitaire à débattre dans tous les services et à formuler leurs exigences en lieu et place des contre-réformes proposées.

Sur cette base, elle préconise la tenue d'Etats Généraux dans les Directions dans la perspective de l'organisation d'une manifestation nationale à la rentrée contre la démarche stratégique et pour la satisfaction des revendications.

L'affaire Cahuzac soulève l'indignation générale, au premier chef de tous ceux qui subissent de plein fouet les plans successifs d'austérité au nom de la réduction de la dette et des déficits.

Dans les Hauts-de-Seine nous nous rappelons qu'il était venu tenir le 20 novembre 2012 à Nanterre une réunion nationale et une conférence de presse sur le thème de la lutte contre la fraude fiscale.

Conséquence du comportement de l'ex-ministre, les relations avec les contribuables, déjà tendues en raison du contexte économique difficile, se dégradent encore davantage. Les agents de la DGFIP se retrouvent interpellés et pris à partie par les usagers.

**La CGT demande que toutes les garanties de protection soient données aux agents, que tous les incidents soient signalés, que le soutien des chefs de service auprès des collègues soit assuré, notamment à l'approche de la campagne Impôt sur le Revenu.**

De nombreux collègues font remarquer que l'administration consacre beaucoup de moyens au contrôle de ses propres agents en matière de respect des obligations déclaratives et contributives, autant de moyens qui pourraient être au moins en partie mieux utilisés, par exemple à la lutte contre la grande fraude fiscale.

En outre les agents ont à subir des séances de déontologie au cours desquelles l'accent est mis sur leurs devoirs, interprétés de manière très contraignante, bien plus que sur leurs droits. Les agents en ont assez de ce climat de suspicion particulièrement mal venu dans le contexte présent.

**Dans ces conditions la section CGT demande que les séances de déontologie soient suspendues et que leur contenu et même leur bien fondé fassent l'objet d'un examen contradictoire avec les organisations syndicales.**

Enfin, s'il s'agit de lutter réellement contre la fraude, s'il s'agit de faire respecter dans les faits le principe d'égalité de traitement devant la loi, alors :

- **que le directeur général décide l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP, le pourvoi des postes vacants et les créations d'emplois nécessaires,**
- **qu'il décide l'arrêt immédiat de toutes les restructurations,**
- **qu'il renonce à sa « Démarche stratégique » porteuse d'abandons de missions, de contraction du réseau, de démantèlement des directions départementales et de concentrations tous azimuts des services.**

Seuls ces actes démontreraient une véritable intention de s'attaquer à la fraude et à l'évasion fiscales. Il y a urgence de doter la DGFIP des moyens humains, matériels et juridiques pour assurer le respect de la loi par les particuliers comme par les entreprises et mettre un terme à la délinquance fiscale.